

2 novembre 2010

10.178

Interpellation du groupe PopVertsSol

Quel avenir pour les jeunes recalés des écoles à plein temps?

Le groupe PopVertsSol a lu avec une certaine inquiétude les nouvelles conditions d'admission en filières à plein temps du secondaire II qui ont fait grand bruit chez de nombreux parents et enseignants...

En effet, si l'on peut admettre que pour entrer dans les nouvelles formations de maturité professionnelle, un minimum d'exigences soit demandé (soit un total de 18 points au moins dans le groupe 1) certaines questions demeurent:

- Y a-t-il une volonté de privilégier un b.a-ba de compétences pour accéder aux différentes maturités (commerciale, santé ou sociale) – principe avec lequel nous sommes en accord – , ou s'agit-il d'un nouveau numerus clausus à la fin de la scolarité obligatoire? En effet, la formule suivante du fameux document: *"les admissions sont limitées par le nombre de places disponibles"* laisse supposer que les nouvelles exigences et l'examen d'entrée n'ont pour seule raison d'être que de faire des économies et de forcer le virage dual!
- Une autre clause de ces dispositions mérite, selon nous, d'être corrigée, principalement d'un point de vue pédagogique: les conditions nécessaires à l'entrée en maturité doivent être atteintes *"à la fin du premier semestre de 9^e année"*. Dès lors, qu'entend faire le Conseil d'Etat avec les élèves qui se seraient investis et qui auraient progressé afin d'obtenir ces fameux 18 points à la fin de l'année? Ne doit-il pas revoir ses conditions d'entrée afin de permettre à ce type d'élèves d'accéder aux filières susmentionnées? Sinon, ne risque-t-on pas de donner un message bien ambigu et démobilisateur aux jeunes? Un message qui pourrait se résumer comme suit: "A quoi bon travailler vu que ma progression ne sera de toute façon pas reconnue!"
- On peut aussi s'inquiéter du fait que ces mesures n'étaient absolument pas connues des élèves et de leurs parents avant la rentrée scolaire 2010, d'où un problème réel d'information et d'égalité de traitement avec les élèves de l'année précédente. On exclut ainsi toute possibilité de se préparer un minimum à l'avance, par exemple avec des révisions durant l'été. Dès lors, le Conseil d'Etat ne devrait-il pas, par souci d'équité, assouplir ses règles pour cette première année? Dans le même ordre d'idée, le Conseil d'Etat ne devrait-il pas également soutenir davantage les élèves de la section Préprofessionnelle qui pour des raisons de programme – donc indépendamment de leur volonté – n'ont pas pu suivre des cours d'anglais et doivent *"acquérir, par leurs propres moyens, des connaissances de base en anglais"*?
- D'autre part, après un petit calcul sommaire, on peut estimer que la diminution des classes de diplôme à plein temps poussera une centaine de jeunes de plus qu'aujourd'hui (voire davantage) vers la formation duale. Dès lors, le Conseil d'Etat peut-il nous assurer – et nous rassurer – qu'il a bien entrepris les démarches annoncées pour favoriser l'augmentation du nombre de places d'apprentissages et de stages disponibles? N'y a-t-il pas un risque de gonfler inutilement les classes d'orientation et de raccordement, voire de laisser de plus en plus de jeunes sans solution au terme de leur scolarité?
- Il est un fait que ces nouvelles conditions, si elles ne sont pas entièrement nouvelles et pénalisantes, risquent de renforcer un phénomène préoccupant que l'on observe déjà aujourd'hui. En effet, les élèves sortant de section de maturité prennent la place d'élèves de moderne qui eux-mêmes entrent en concurrence avec ceux de la section Préprofessionnelle. Un cercle vicieux qui conduit les personnes les plus en difficulté à se retrouver sur le carreau!!! Qu'entend mettre en œuvre le Conseil d'Etat pour éviter que ces jeunes se retrouvent par voie rapide aux services sociaux?
- Finalement, à la sortie du diplôme plein temps, les élèves ont la possibilité de compléter leur CFC par une maturité. Or, une fois encore, les 18 points apparaissent mais, dans ce cas, sans possibilités de se rattraper par un examen. Dès lors, cela ne revient-il pas à envoyer des jeunes dans une voie sans issue, alors même que le système actuel est basé sur une multitude de passerelles possibles. En période de chômage, n'est-il pas incohérent d'empêcher des étudiants qui ont réussi leurs examens (mais qui n'obtiennent pas leurs 18 points) de poursuivre leur formation et d'acquérir, de ce fait de nouvelles compétences, plutôt que d'émarger au chômage ou à l'aide sociale?

Signataires: T. Bregnard, F. Jeandroz, G. Würgler, V. Pantillon, T. Buss, C. Maeder-Milz, G. Hirschy, D. Angst, A. Shah et M. Ebel.